

Matthieu CHILLAUD, 2011, *Désarmement classique et sécurité en Europe. Les fortunes du traité sur les Forces conventionnelles en Europe*, coll. Enjeux contemporains, Québec, Presses de l'Université du Québec, 127 p.

Loïc Simonet

Volume 42, Number 3, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1006242ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1006242ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Simonet, L. (2011). Review of [Matthieu CHILLAUD, 2011, *Désarmement classique et sécurité en Europe. Les fortunes du traité sur les Forces conventionnelles en Europe*, coll. Enjeux contemporains, Québec, Presses de l'Université du Québec, 127 p.] *Études internationales*, 42(3), 433–435.  
<https://doi.org/10.7202/1006242ar>

livre est probablement l'aspect le plus intéressant du livre. Elle comporte une fascinante étude de David Crikemans et Manuel Duran, qui dressent un parallèle entre la diplomatie des petits États et l'action « extérieure » des régions et autres entités subétatiques en Europe. Les auteurs rappellent eux aussi les caractéristiques de la politique extérieure des petits États : inégalité de ressources, faiblesse dans les relations internationales, dépendance du contexte international, vif intérêt pour des outils de coopération et pour des systèmes organisant les relations internationales, spécialisation dans certains domaines où ils peuvent obtenir un rôle essentiel et attirance pour des outils diplomatiques spécifiques, hétérodoxes, typiques de la « puissance douce » théorisée par Joseph Nye. Crikemans et Duran retrouvent certains de ces aspects dans les relations extérieures de certaines régions autonomes européennes comme la Catalogne ou la Flandre. La conclusion des auteurs, que la frontière entre « diplomatie » régionale et diplomatie proprement dite tend à se dissoudre dans le contexte de l'EU, est particulièrement intéressante.

Les contributions s'arrêtent ensuite sur différents thèmes : les petits États européens et la Politique européenne de sécurité et de défense, les questions d'innovation technologique, les capacités d'adaptation des petits États aux changements internationaux... Le livre s'achève sur une série de cas d'école nationaux (Chypre, Islande, Luxembourg, Slovaquie/Tchéquie...). Le cas hollandais, traité par Jan Rood, est particulièrement intéressant : ancienne grande puissance, les Pays-Bas ont lentement accepté leur nouveau statut et se trouvent à présent dans le cas d'une

« puissance moyenne », pour reprendre le terme proposé dès 1989 par Jean-Claude Allain.

Extrêmement roboratif, dressant l'état des lieux d'un champ d'étude foisonnant, le livre s'achève sur une conclusion : les petits États, par l'exemple qu'ils donnent d'une politique internationale pacifique par nécessité, peuvent servir de base à la construction d'un ordre international apaisé.

Enfin, on ne peut que regretter après cette lecture le peu d'ouvrages en français existant sur la question des petits États dans les relations internationales.

Louis CLERC

*Département d'histoire politique  
Université de Turku, Finlande*

**Désarmement classique  
et sécurité en Europe.  
Les fortunes du traité sur les Forces  
conventionnelles en Europe**

*Mathieu CHILLAUD, 2011, coll. Enjeux  
contemporains, Québec, Presses  
de l'Université du Québec, 127 p.*

Jeune chercheur postdoctoral et enseignant en science politique, Chillaud consacre une étude inédite et exhaustive à un instrument juridique couramment qualifié, depuis sa signature en 1990, de « pierre angulaire de l'architecture de sécurité européenne » : le traité sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE), toujours en vigueur en 2011, bien que sérieusement fragilisé.

L'auteur rappelle la philosophie de cet accord de désarmement ambitieux, dont la conclusion a coïncidé avec la fin de la guerre froide et l'éclatement du bloc de l'Est. Il ne néglige pas la genèse de cette initiative et les débats qui en ont accompagné l'éclosion, notamment

quant à la zone et aux matériels militaires couverts par le traité. Il en explique les principaux mécanismes, notamment le régime de vérification accompagnant le plafonnement et la réduction des armements conventionnels qui constituaient l'essence du FCE. Il en dresse enfin le bilan impressionnant (58 000 pièces d'armement éliminées dès 1996).

Surtout, Chillaud s'attarde longuement sur les vicissitudes subies par cet instrument, otage des relations politiques entre les États-Unis et leurs alliés otaniens, d'une part, et la Fédération de Russie, inquiète de l'élargissement de l'Alliance atlantique et soucieuse de s'affranchir des entraves du FCE, d'autre part. Il rappelle comment, à peine le traité entré en vigueur, la disparition du pacte de Varsovie et l'entrée dans l'OTAN de plusieurs de ses anciens membres ont rendu obsolète la « logique de bloc » sur laquelle était basé le FCE. L'auteur survole en détail les « zones grises » qui ont peu à peu fragilisé le régime : la situation des États baltes, non parties au traité originel, et surtout la « zone des flancs », limitrophe des frontières septentrionales et méridionales de la Russie dans laquelle celle-ci, en dépit des contraintes de l'article V du traité, voudrait être libre de concentrer certaines forces pour lutter contre le séparatisme et le terrorisme dans le Caucase. Outre l'élargissement de l'OTAN, M. Chillaud met le régime des forces conventionnelles en Europe en parallèle avec l'autre enjeu à l'origine de l'affaiblissement du FCE : les conflits « gelés » en Moldavie, au Nagorno-Karabakh et en Géorgie (Ossétie du Sud et Abkhazie), dont le poids politique a constamment pesé sur l'adaptation du traité de 1990. Car c'est à un vaste processus d'actualisation du régime FCE

que les États membres se sont livrés entre 1996 et 1999, date de la signature à Istanbul du traité d'adaptation du FCE, dont l'auteur décrit l'élaboration et les principales dispositions.

L'ouvrage de Chillaud s'achève évidemment sur le « moratoire » russe du 14 juillet 2007, par lequel la Fédération de Russie, estimant ses revendications insatisfaites (notamment sur la disparition de la zone des flancs), décidait de « suspendre » la mise en œuvre de ses obligations dans le cadre du traité FCE, privant *ipso facto*, au grand dam des alliés qui contestaient la validité juridique d'une telle décision, le régime des forces conventionnelles en Europe de l'un de ses acteurs majeurs et plongeant le traité dans une léthargie qui se prolonge toujours quatre ans plus tard. C'est d'ailleurs peut-être sur cet aspect que le lecteur restera éventuellement sur sa faim : plusieurs années après la suspension russe de 2007 et alors que le blocage des discussions entre la Russie et les alliés s'éternise à l'OSCE, à Vienne, on aurait pu attendre une mise en perspective plus approfondie du contrôle des forces conventionnelles en Europe par rapport aux enjeux sécuritaires du 21<sup>e</sup> siècle et par rapport à l'éventualité, de plus en plus probable, de la disparition du régime FCE : un régime de contrôle et de maîtrise des armements classiques est-il encore nécessaire en 2011 ? Peut-on se passer du FCE ? Que lui substituer, le cas échéant ? Autant de questions sur lesquelles l'auteur ne s'attarde guère, mais il faut dire que diplomates et militaires eux-mêmes ne leur ont pas encore apporté de réponses définitives, et l'on pardonne volontiers à Chillaud de ne pas s'y être risqué. D'autant qu'à travers le FCE l'auteur ne se prive pas de resituer l'enjeu du désarmement classique – ou

conventionnel – dans l’histoire récente de l’Europe, notamment par rapport au désarmement nucléaire, et qu’il livre une analyse intéressante à ce sujet.

L’ouvrage de Chillaud, court, mais précis et très documenté, constitue à notre connaissance la seule étude francophone de fond sur le régime FCE, en dehors des écrits sur l’OSCE de feu Victor-Yves Ghebali, déjà quelque peu datés. Il replonge le lecteur dans les remous géopolitiques consécutifs à la fin de la guerre froide et qui ont façonné l’Europe d’aujourd’hui, mais qui, dans l’après-11 Septembre, paraissent déjà appartenir à l’histoire. Ce sont là les « fortunes » du traité FCE, pilier de la sécurité euro-atlantique, mais déjà dépassé par les « nouvelles menaces » qui pèsent sur le vieux continent et par l’évolution du contexte militaro-stratégique, et confronté, vingt ans après sa signature, à de graves interrogations sur sa survie.

Loïc SIMONET

*Représentation française auprès de l’OSCE  
Vienne*

**The Neoliberal Revolution  
in Eastern Europe.  
Economic Ideas in the Transition  
from Communism**

*Paul Dragos ALIGICA et Anthony  
J. EVANS, 2009, coll. New Thinking  
in Political Economy, Cheltenham,  
Edward Elgar, 258 p.*

En soi, la question de la transition est-européenne et de sa nature néolibérale ne représente pas une nouveauté. Néanmoins, l’étude de Paul Dragos Aligica et Anthony J. Evans fait preuve d’une incontestable originalité sur le plan théorique et méthodologique qu’ils adoptent. Au lieu de se concentrer sur l’inefficacité économique comme

principale cause de l’effondrement du communisme, les auteurs proposent une révision des modalités empiriques et théoriques de la transition néolibérale est-européenne. Plutôt que de mettre l’accent sur les facteurs proprement politico-économiques, ils attirent l’attention sur la question de la transformation idéologique qui se produit en Europe de l’Est. Ils renversent ainsi la logique causale de l’explication du phénomène en positionnant à son centre le bouleversement paradigmatique comme moment pivot du changement néolibéral.

Le potentiel heuristique de l’approche préconisée se manifeste dans sa capacité de ramener à l’avant-plan le moment idéationnel derrière toute réalité sociale. Associée à une conceptualisation constructiviste de la société, la démarche tente d’expliquer la transition est-européenne dans un triple rapport : comme phénomène sociohistorique, comme conversion idéationnelle des communautés scientifiques de la région et comme institutionnalisation sociale des idées néolibérales de l’économie politique. La thèse centrale de l’ouvrage veut que la transition est-européenne résulte de l’affrontement historique de deux grands systèmes idéologiques, le marxisme et le néolibéralisme. Les conséquences visibles de cette compétition antagonique s’affichent dans la disqualification du premier et l’introduction et l’adoption du dernier à titre de nouvelle doctrine dominante en Europe postcommuniste. Le néolibéralisme s’y institutionnalise progressivement et gagne des positions prépondérantes sur les plans macro, méso et microsocioal.

La théorisation de la transition néolibérale repose sur une logique de concurrence du marxisme et du néolibéralisme, qui s’opposent en tant